



LES FEUILLES DU FLAMBOYANT

La lettre des foresteries tropicales
de l'Association des Forestiers Tropicaux (AFT)
et de l'Association Silva (Arbres, Forêts et Sociétés)



Directeurs de publication : Jean-Paul Lanly et Jacques Plan • courriel : fflamboyant@gmail.com

Le commerce des bois tropicaux



Revue n° 5
Juin 2019

Table des matières

1 - Thématique du numéro : le commerce des bois tropicaux	1
Notes sur le marché des bois d'œuvre tropicaux	2
La crise de la filière européenne du bois tropical en Afrique centrale	11
2 - Des lectures à promouvoir	18
3 – Actualités de l'AFT	19
4 – Présentation de l'ouvrage « Vivre et travailler en forêt du Maghreb	20
5 - Bulletin d'adhésion.....	22

Photo de couverture :

Transport par camion grumier de bois tropicaux en Côte d'Ivoire (collection Jean-Guy Bertault)

1 - Thématique du numéro : **le commerce des bois tropicaux**



Notes sur le marché des bois d'œuvre tropicaux

Par Jean-Claude Bergonzini

Les données utilisées dans ce bref tour d'horizon sont généralement celles fournies par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT¹) sur la base des 87 pays et territoires qui ont répondu (en 2016) aux questionnaires distribués par cette organisation. Ces données sont toutefois approximatives et certaines manquent de fiabilité, ce qui induit parfois des ajustements délicats. Ce doute est nourri par la difficulté pour équilibrer les déclarations relatives aux exportations et aux importations, quel que soit l'objet des échanges.

A. Le commerce des grumes : quelques repères

	Production	Commerce mondial	Ratio
Bois d'œuvre de toutes origines	1521,4	126,0	8,3%
Bois d'œuvre tropicaux	252,5	16,3	6,5%
Ratio	16,6%	12,9%	

Tableau 1 - La part des bois tropicaux dans la production et le commerce mondial du bois (en millions de m³, données de 2016 établies sur la base des membres de l'OIBT).

En 2016, la production mondiale de grumes, établie sur la base des membres de l'OIBT, s'élevait à environ **1521** millions de m³ dont **252,5** millions de grumes tropicales (**16,6%**). Pour mémoire, les forêts tropicales constituent la moitié des surfaces forestières du globe.

Producteurs-Consommateurs. Les principaux producteurs de grumes tropicales étaient l'Indonésie (**73,7** millions de m³), l'Inde (sans doute plus de **40** millions de m³)², le Brésil (**29** millions de m³) et la Malaisie (**20** millions de m³). Les principaux consommateurs : l'Indonésie (environ **67** millions de m³), l'Inde et le Brésil³ ce dernier produisant également beaucoup de bois non tropicaux.

¹ L'OIBT regroupe 74 pays membres, 36 « producteurs » et 38 « consommateurs » de bois tropicaux et recouvre plus de 80% du commerce.

² L'Inde n'ayant pas répondu aux questionnaires de l'OIBT il est difficile de connaître, même de manière approchée, les valeurs de sa production et sa consommation de bois tropicaux.

³ À titre de comparaison la Chine, qui joue un rôle capital dans le secteur du commerce du bois, consomme environ **15** millions de m³. Elle produisait encore en 2016 près de **4** millions de m³, mais a arrêté en 2018 l'exploitation de ses forêts des provinces méridionales.

Importations-Exportations. Les importations mondiales de grumes, établies sur les mêmes bases, s'élevaient à **126** millions de m³ dont **16,3** millions de grumes tropicales (soit **12,9%** des importations mais seulement **6,5%** de la production).

Sous cet angle le marché des bois tropicaux peut paraître modeste, par contre mesuré en dollars nominaux des États-Unis ce secteur représente **31,5%** des importations globales⁴. Retenons aussi que les prix des bois tropicaux sont très sensibles aux fluctuations des PIB et particulièrement à la dynamique du secteur de la construction dans les pays importateurs. Enfin notons que seuls **8,3%** de la production mondiale de grumes est exportée dont seuls **6,5%** de la production des bois tropicaux.

Conclusion.

- 1) La plus grande partie de la production de bois tropicaux est à mettre au compte des pays de l'Asie-Pacifique
- 2) D'une manière générale on notera que majeure partie de la production de bois est consommée par les pays d'origine.

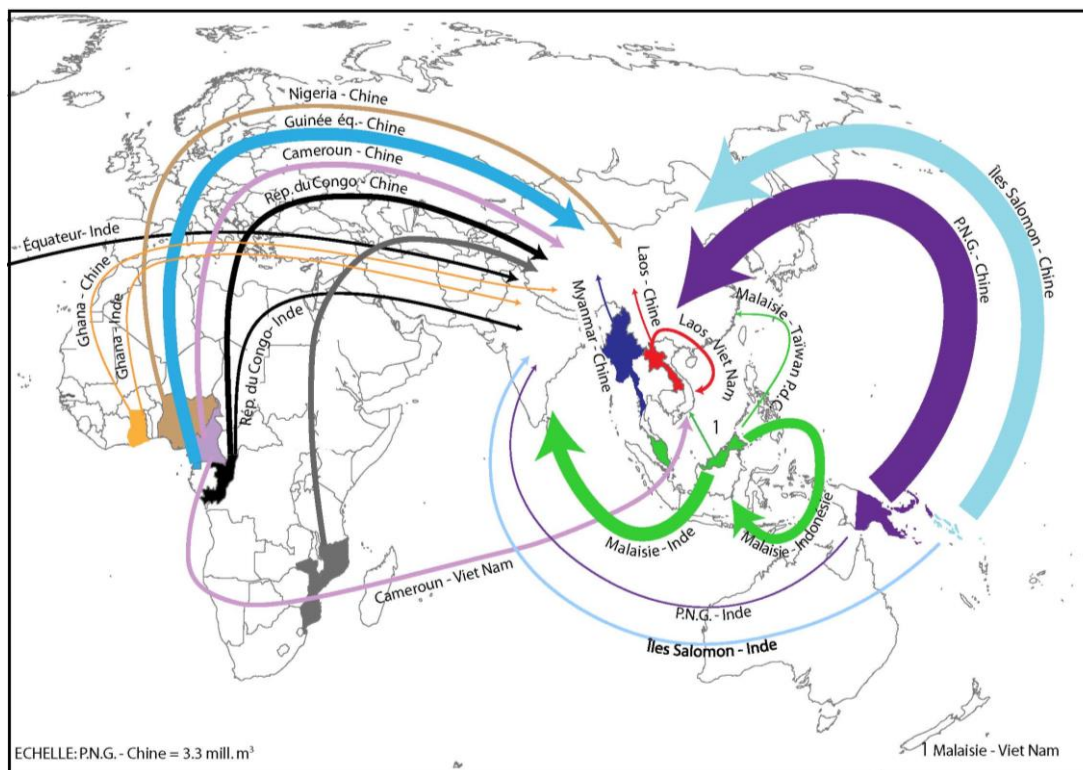


Photo 1 – Chargement de grumes sur camion (collection Jean Estève)

⁴ (Total des importations de grumes tropicales) / (Total des importations de grumes)

Importateurs-Exportateurs. Cette même année, les principaux importateurs étaient la Chine (59% des importations), l'Inde et le Viet Nam. Les principaux exportateurs la Papouasie-Nouvelle-Guinée (3,6 millions de m³), les îles Salomon (2,2 millions de m³)⁵, la Malaisie (3 millions de m³), le Cameroun (1,2 million de m³) et la République du Congo (800 000 m³).

La carte 1 illustre les différents flux entre pays. On y distingue la concentration du marché (import et export) sur la région Asie-Pacifique, la place prépondérante de la Chine et plus modestement de l'Inde dans le domaine des importations, le rôle plus modéré, mais non négligeable de l'Afrique dans le secteur des exportations.



Carte 1 : Principaux flux commerciaux : bois ronds tropicaux, 2016 (en millions de m³) - (origine OIBT).

Enfin on notera, pour l'ensemble du secteur forestier, la place presque marginale du marché européen, durement frappé par la crise de 2008-2009 et plus exigeant sur l'origine des importations (voir la figure 1). On y voit que la valeur des importations de bois tropicaux de l'UE est passée entre 2007 et 2013 d'environ 7,4 milliards de dollars à 3,7 milliards (divisé par deux) tandis que la part de la Chine passait sur cette même période de 4,5 milliards de dollars à 9 milliards (multiplié par deux).

⁵ L'exploitation forestières dans les îles Salomon et de la Papouasie Nouvelle Guinée est particulièrement désastreuse et ce malgré, semble-t-il, des efforts pour favoriser des pratiques vertueuses. Mais la corruption, le manque de moyens, la généralisation des pratiques illégales, comme le manque de législation de la Chine concernant l'origine des importations conduit à une surexploitation, suivie d'une déforestation particulièrement déplorable. Cette observation, avec des nuances, est d'ailleurs adaptable à de nombreux marchés, comme ceux du Myanmar et même à des marchés mieux encadrés comme ceux d'Afrique.

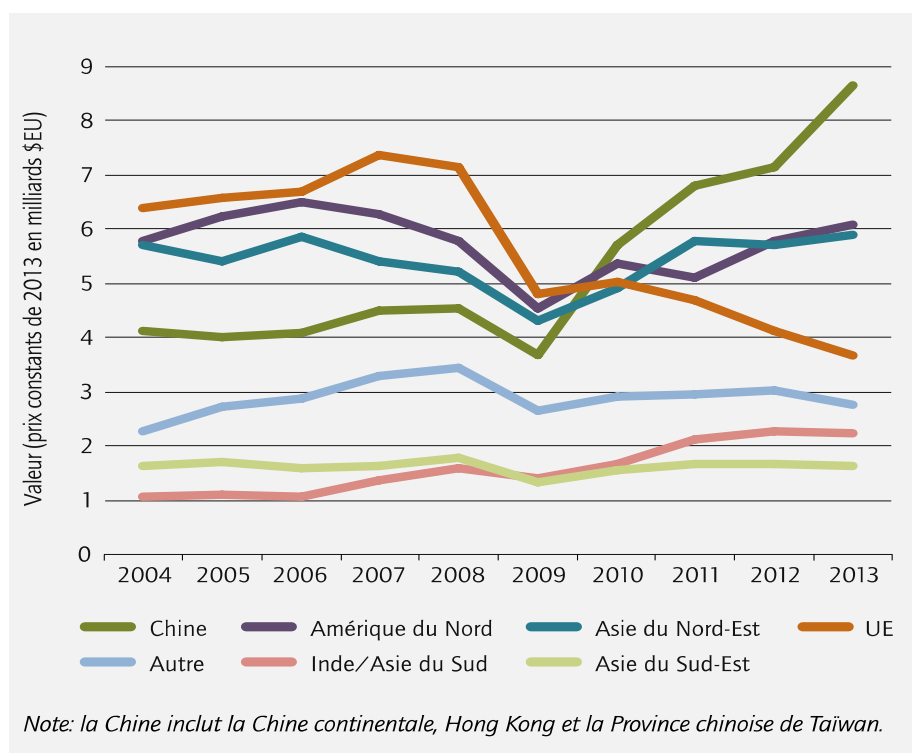


Figure 1 (origine OIBT) - Commerce mondial de l'ensemble des produits à base de bois tropicaux par région d'importation (2004-2013)

Conclusion. L'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre l'exploitation illégale passe par la prise en compte de partenaires qui, il y a seulement 10 ou 20 ans, n'avaient ni le même poids ni les mêmes intérêts qu'aujourd'hui. Sont particulièrement concernés en tant que pays importateurs la Chine, le Vietnam et l'Inde, et, en tant que pays exportateurs les îles Salomon, la Papouasie Nouvelle-Guinée et la Malaisie⁶.

Les tendances⁷. En 2017 et jusqu'au début 2018, le prix des bois tropicaux était orienté à la hausse. Cependant le marché est instable en raison des politiques plus ou moins restrictives développées par les pays producteurs (protection et valorisation de la ressource), de la politique protectionniste des États-Unis (taxes sur les importations, plus particulièrement du contreplaqué), des adaptations parfois brutales de la demande, dont celle de la Chine, et, à l'évidence, des incertitudes sur l'ensemble du marché.

Pour ce qui concerne le bassin du Congo où d'importants efforts avaient été faits, Karsenty note, fin 2018, les débuts d'une crise sérieuse et ceci malgré le cours élevé des bois africains. Le système s'est grippé (congestion du port de Douala, limite autorisée pour la charge des grumiers, carence des États, opportunistes, rareté croissante des essences traditionnelles⁸) ce qui a considérablement limité les capacités de fonctionnement du secteur où de nombreuses entreprises sont restreintes à des productions minimales, quand elles ne sont pas à l'arrêt. Dans un tel système déséquilibré, les cartes risquent d'être redistribuées au profit d'agents peu soucieux d'aménagement « durable ».

⁶ Par ailleurs, on notera une exploitation très ciblée sur certaines essences précieuses ou devenue rares comme le bois de rose à Madagascar, l'ipé en Amazonie...

⁷ Voir l'article très complet d'Alain Karsenty publié par le numéro 2018 de la revue CYCLOPE sur les marchés mondiaux.

⁸ Voir l'article d'Alain Karsenty

B. Le commerce des sciages : quelques repères

	Grumes			Sciages		
	Total	Tropical	Ratio	Total	Tropical	Ratio
Production (Vol. 1)	1 521,4	252,5	16,6%	385,1	41,0	10,7%
Commerce mondial (Vol. 2)	126,0	16,3	12,9%	119,9	10,6	8,8%
Valeurs commerce mondial	16 041,4	5 047,9	31,5%	31 381,4	4844,4	15,4%

Tableau 2. Production mondiale de grumes ou sciages en millions de m³ (Volumes1), importations mondiales de grumes ou sciages en millions de m³ (Volumes2), importations mondiales de grumes ou sciages en millions de dollars (Valeurs). (données de 2016)

Les producteurs. En 2016 la production mondiale de sciages, établie sur la base des membres de l'OIBT, s'élevait environ **385** millions de m³, dont près de **41** millions de sciages tropicaux (**10,7%**). Les principaux producteurs⁹ étaient le Vietnam (plus de **5** millions de m³), l'Inde (près de **5** millions de m³), la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande ; l'Asie-Pacifique couvre ainsi plus de 66% de la production mondiale de sciages tropicaux, tandis que les régions Amérique Latine Caraïbe (principalement le Brésil) et l'Afrique (Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire et Gabon) en totalisent moins de **20%**. On remarquera, ce qui n'est pas étonnant, que le déséquilibre entre les marchés, mondial et tropical, est plus déséquilibré dans le secteur des sciages (**15,4%**) que sur celui des grumes (**31,5%**) ; ce qui traduit l'état de sous-développement (relatif pour certains) des pays de la zone tropicale et souvent (voir l'Afrique) un manque d'investissement dans les outils de transformation.



Photo 2 - Sciage de bois tropicaux (collection Jean Estève)

⁹ Il s'agit des pays classés parmi les pays producteurs de l'OIBT (pays ayant des ressources en bois tropicaux)

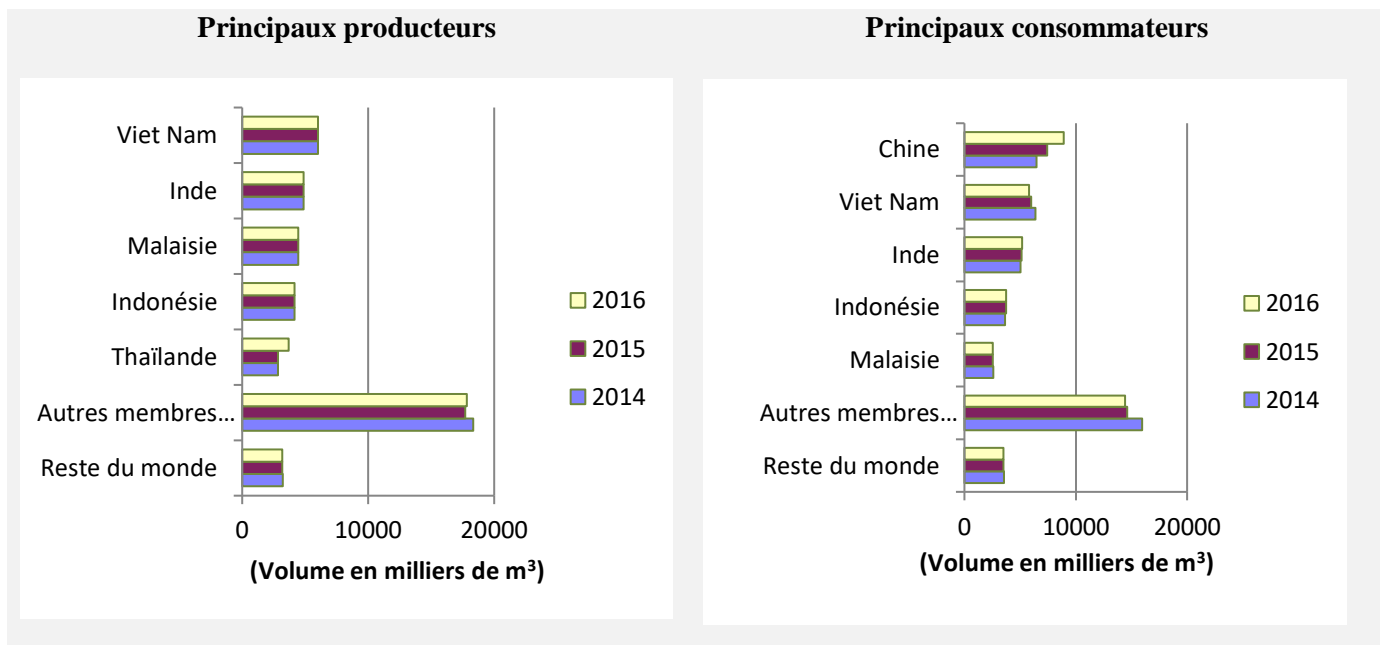


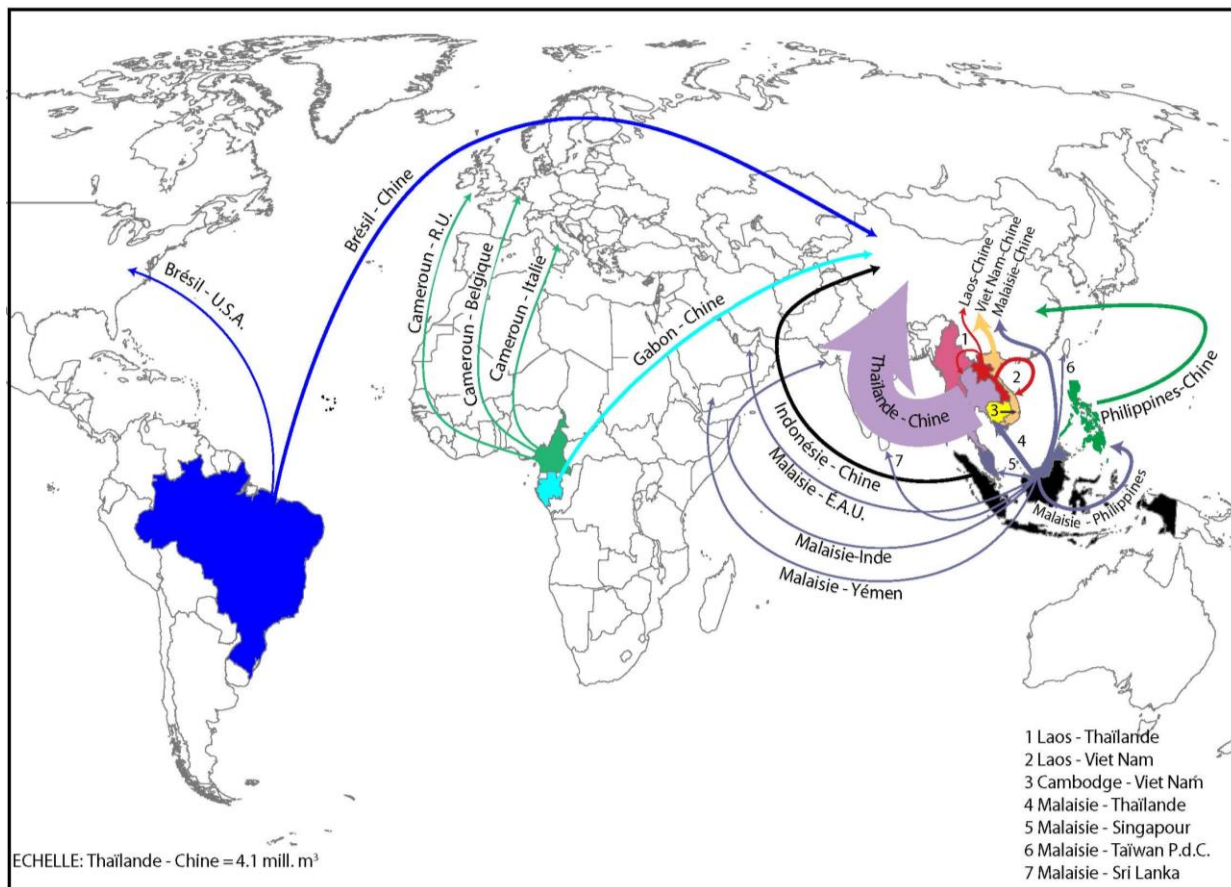
Figure 2. Producteurs et consommateurs de sciages tropicaux (volume en milliers de m³)



Photo 3 - Production de sciage (collection Bernard Mallet)

Les consommateurs. Le premier consommateur est la Chine, qui n'est pas un pays producteur de bois tropicaux¹⁰, mais qui importait, en 2016, **6,6 millions** de m³ de sciages tropicaux, dont **60%** en provenance de la Thaïlande, 7% du Gabon, mais peu en provenance des autres pays d'Afrique, et des proportions équivalentes pour les Philippines et l'Indonésie. Pour les autres pays les importations sont plus modestes.

L'Europe importe environ 1,25 million de m³ de sciages pour l'essentiel en provenance des pays du bassin du Congo.



Carte 2. Principaux flux commerciaux : sciages tropicaux, 2016 (en millions de m³) - (origine OIBT).

¹⁰ La Chine a connu une période de très forte déforestation (Lors du grand bond en avant) qu'elle tente de corriger par des politiques de plantation (La grande muraille verte).

Les exportateurs. Les principaux exportateurs sont la Thaïlande qui a pour premier et presque unique client la Chine (4,1 millions de m³ constitués pour beaucoup de bois d'hévéa de plantation), la Malaisie (2 millions de m³), le Cameroun (0,65 million de m³ en direction de l'Europe) le Vietnam, et le Gabon.

Conclusion. Le marché des sciages paraît plus diversifié que celui des grumes, mais il est tout autant centré sur la Chine dont les importations représentent près de 62% du marché et qui consomme environ 23% de la production mondiale de sciages de bois tropicaux. En fait le marché des sciages demande plus d'investissements que celui des grumes et les pays qui comme le Gabon ont fait le pari, en interdisant l'exploitation des grumes, de développer leurs exportations de produits transformés n'ont pas, jusqu'à présent connu un réel succès¹¹. Notons que le rôle de la Thaïlande, même s'il est ancien (la Thaïlande fut un grand fournisseur de palissandre dans des conditions souvent peu vertueuses, allant jusqu'à mettre en péril cette ressource), est aussi lié aux turbulences du marché du caoutchouc devenu, dans ce pays, de moins en moins rentable.

C. Les politiques de gestion durable : quelques repères

Ces dernières années, pour lutter contre le marché illégal du bois et pour favoriser une exploitation durable des forêts de nombreux outils ont été mis en place. D'une part différentes certifications (PEFC, FSC pour les plus connues), d'autre part des politiques de coopération entre pays producteurs et importateurs (citons : le FLEGT complété par le RBUE et les APV, qui a été mis en place par l'Union Européenne et le « Lacey Act » par les États Unis).

La première question qu'il est légitime de poser concerne l'efficacité de cet arsenal au regard des objectifs qu'il s'assigne et des conditions dans lesquelles il tente de s'imposer. Mais l'affaire n'est pas simple, et ceci, plus particulièrement, en ce qui concerne la bonne gestion des forêts tropicales. Pour une raison évidente qui se rapporte aux difficultés (économies, gouvernances, techniques) des pays concernés. Pour une raison plus malaisée à définir et qui est attachée au caractère opaque des marchés en cause. (illégalité, spéculation). Si l'on s'en tient à évoquer le sous-développement technique de nombreux pays concernés, disons que l'on ne possède pas de données factuelles indiscutables. Par ailleurs, il est presque plus difficile d'identifier la véritable nature des acteurs majeurs (sous-traitance, corruption). On en est donc réduit à considérer des données macro-économiques fragiles, des enquêtes de terrain partielles, d'ailleurs de plus en plus difficiles à réaliser, et des événements révélateurs comme les désengagements ou les rachats d'entreprises.

On va donc se contenter de quelques hypothèses spéculatives :

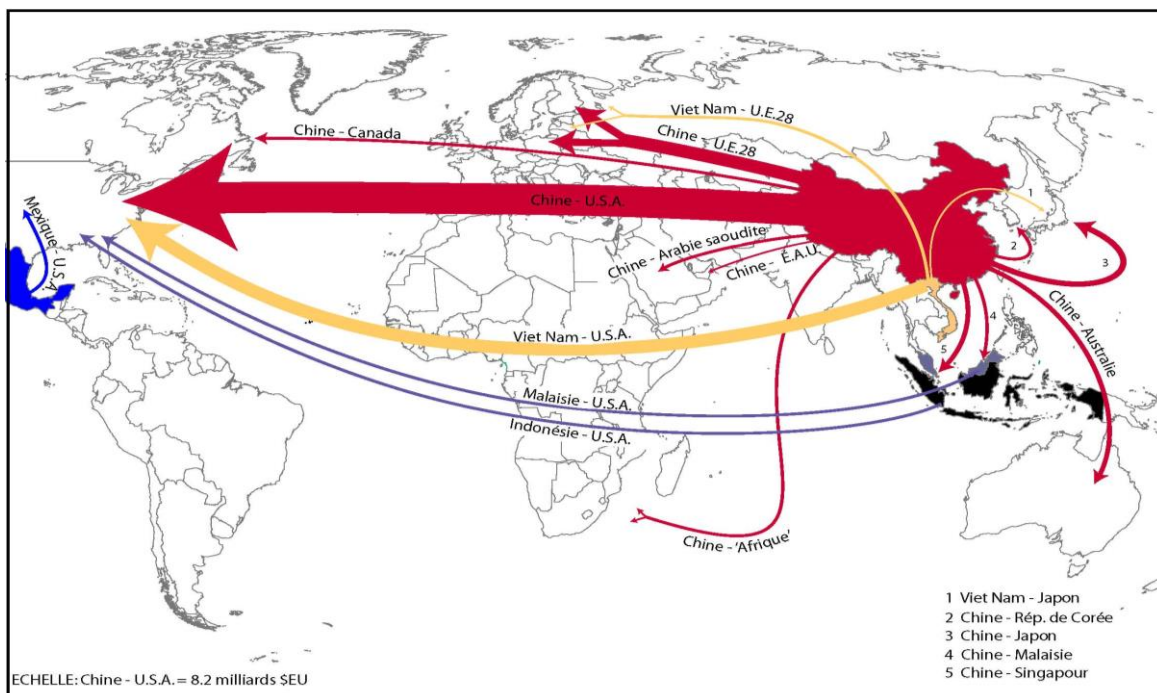
- 1) Dans le contexte tropical, les mesures que nous avons évoquées (certification, accords internationaux) concernent un marché tributaire de la demande internationale. Mais une grande partie des bois exploités sont destinés à des usages locaux (particulièrement en Asie, mais aussi dans les pays d'Afrique dans les pays les plus peuplés et qui connaissent une forte demande). Il y a donc toute une partie (majoritaire) de l'exploitation forestière qui n'est pas concernée par cette approche vertueuse.
- 2) Sur le plan technique, ces mesures, comme la certification qui est à la charge des exploitants, sont coûteuses et demandent des compétences techniques qui sont difficiles à trouver. D'autre part rien

¹¹ Les grumes de qualité étant sur le marché international de plus en plus rare, leur prix est de plus en plus élevé, tandis que les sciages sont abondants et que la Chine a inondé le marché du contreplaqué avec des produits peu coûteux.

ne permet d'affirmer que la démarche sera rentable. L'obtention des autorisations FLEGT (qui ne concerne qu'une très faible part de la ressource) suppose un comportement rigoureux de la part des pays exportateurs dont la bonne volonté affichée ne saurait suffire.

- 3) La concentration du marché autour d'un petit nombre de pays importateurs, et essentiellement de la Chine, fragilise la durabilité des échanges en les subordonnant à la dynamique d'une offre trop spécifique et qui peut évoluer au gré des choix économiques de l'acheteur (cf. carte 3 ci-dessous). La remise en cause des accords d'échanges multilatéraux et donc de politiques à moyen terme constitue autant de menaces qui freinent les investissements dans les pays exportateurs les moins développés.
- 4) L'attitude des opérateurs chinois, à l'évidence peu soucieux de gestion durable, est porteuse d'un avenir sombre pour le futur des forêts tropicales. Malgré les signatures de certains accords internationaux, comme l'accord de Paris, il n'y a concrètement pas de signe de progrès dans des pratiques opaques (sous-traitance, bois illégal) et «xylophages» (exploitation minière) qui mènent à l'épuisement des ressources de certains pays (Îles Salomon, PNG).
- 5) La Chine se retrouve être le principal accusé de ces sombres perspectives. Ne faut-il pas pour autant nuancer ce strabisme alarmiste ? En tentant de réguler les importations en provenance de Chine et en rappelant que les grands importateurs de produits chinois composés de bois tropicaux (Europe du Nord, Amérique du Nord) entretiennent indirectement les dévoiements qu'ils condamnent. Il n'est donc pas négligeable de tenter d'assainir le marché dans les pays développés en appliquant avec sévérité le Règlement Bois de l'UE (on parle de proportion importante de bois illégaux sur le marché européen du fait de la célérité inégale des contrôles dans différents ports européens). Ces sera sans doute insuffisant, car une grande partie des bois concernés sont utilisés par la Chine pour un usage local, mais c'est un premier pas nécessaire (voir carte 3).
- 6) En conclusion, la structure du marché composé de pays producteurs à faibles gouvernances et de pays consommateurs à fortes ressources financières est si déséquilibrée qu'il est presque vain d'espérer pouvoir réguler le marché par des mesures uniquement législatives, aussi nécessaires qu'insuffisantes. D'autant qu'une grande partie de l'avenir des forêts tropicales humides se joue ailleurs : dans la pression des spéculations agricoles (palmiers, cacaoyers, pâturages...) sur l'espace forestier.

Heureusement la défense des forêts tropicales fait la une des journaux, elle se rappelle à la mémoire et à la conscience de tous à chaque Conférence des parties des conventions internationales, qu'il s'agisse des changements climatiques, de la biodiversité, du commerce des espèces menacées...



Carte 3 : Flux commerciaux : meubles en bois de Chine et des pays producteurs de l'OIBT- (origine OIBT).

La crise de la filière européenne du bois tropical en Afrique centrale

Par Alain Karsenty, économiste, CIRAD

(Avec les remerciements pour la revue WillAgri dans laquelle l'article suivant a été publié)

Début 2018, la branche Afrique du Groupe Rougier annonce son dépôt de bilan. C'est un choc pour la profession forestière tropicale et les observateurs de l'industrie du bois en Afrique. Entreprise familiale cotée en bourse, la société Rougier fondée en 1923 à Niort, est une des plus anciennes et des plus importantes sociétés exploitant du bois en Afrique. Ses premières exploitations d'okoumé ayant commencé dans les années 1950 au Gabon, elle est également présente au Cameroun, au Congo et, depuis 2015, en Centrafrique (RCA). La surface totale détenue en concession par le groupe Rougier s'élève à plus de 2,3 millions d'hectares et il emploie 3000 salariés, essentiellement en Afrique. Il devrait se désengager totalement ou partiellement de ses activités d'exploitation, sauf au Gabon.



Photo 1 – bois exploités par le groupe Rougier

Les raisons indiquées par la direction du Groupe pour ce dépôt de bilan renvoient à des problèmes connus et qui sont communs à l'ensemble de la filière exportatrice. À l'engorgement du port de Douala d'où partent les produits bois de la plupart des entreprises du Cameroun (mais aussi du Congo et de la RCA) après un long acheminement en train ou en camion, s'ajoutent les retards croissants de remboursement de la TVA aux exportateurs par les Etats d'Afrique centrale. Ces problèmes affectent également d'autres sociétés forestières, européennes pour la plupart, qui ont dû céder une partie de leurs actifs ces derniers mois. Le Groupe Wijma Cameroun, à capitaux hollandais, a dû céder en 2017 à une entreprise concurrente (Vicwood SA, dont le siège est à Hong-Kong) quatre de ses cinq concessions forestières au Cameroun. La société italienne Cora Wood SA, fabricant réputé de contreplaqué établi au Gabon, a dû céder une de ses

concessions à une société chinoise pour éponger ses dettes. Les rumeurs courent à propos de possibles cessions prochaines d'autres sociétés européennes, au Gabon ou au Congo.

La fin d'un cycle

Même si les cessions d'entreprises forestières européennes à des sociétés asiatiques ont commencé au début des années 2000, il est probable que les difficultés actuelles de Rougier marquent un tournant. Au-delà des problèmes conjoncturels, on sent venir la fin d'un cycle économique assez vertueux. Celui-ci a été ouvert par les premiers plans d'aménagement forestiers dans les années 1990, et s'est prolongé par l'essor de la certification de « bonne gestion forestière » (le label *Forest Stewardship Council*, FSC) une quinzaine d'années plus tard. On avait alors pensé qu'une exploitation forestière durable de la forêt naturelle, conciliant profitabilité économique, dimension écologique et progrès social, avait démontré sa faisabilité en Afrique centrale, malgré les problèmes notoires de gouvernance dans cette région. Cependant, la profitabilité de l'exploitation des forêts naturelles repose, jusqu'à maintenant, sur le prélèvement d'une poignée d'espèces bien connues des consommateurs de bois. Au Gabon, c'est l'okoumé ; au Cameroun, l'ayous, le sapelli et l'azobé ; au Congo, le sapelli au Nord et l'okoumé au Sud ; en RCA, le sapelli ; et en RDC, ce sont quelques essences précieuses comme le wengé ou l'afrosmisia qui permettent de rentabiliser les opérations. L'avantage de cette exploitation extrêmement sélective est que la forêt n'est guère endommagée par des prélèvements qui dépassent rarement, en moyenne, un ou deux arbres par hectare, soit 10 à 12 m³. Le revers de la médaille est que la concentration des récoltes sur cette poignée d'essences conduit progressivement à un épuisement du « gisement » au fur et à mesure que les forêts sont mises en exploitation de manière systématique. Cet épuisement ne signifie pas, en principe, que ces espèces deviennent menacées de disparition. Le problème est plutôt économique : les volumes restant au deuxième passage d'exploitation (légalement, 25 à 30 ans entre deux passages) ne suffisent généralement plus pour soutenir une activité industrielle et répondre à la demande des marchés. Le cas de la société Rougier est emblématique à cet égard : son rachat, en 2015, d'une concession en RCA répondait à la volonté d'approvisionner la principale usine du groupe au Cameroun, peu éloignée de la frontière centrafricaine. C'était une conséquence directe de la baisse des volumes disponibles de sapelli et d'ayous dans l'Est du Cameroun, région exploitée de manière répétée (par les industriels mais aussi par les exploitants artisanaux) depuis plusieurs décennies. Au Cameroun, l'abandon de plusieurs concessions par la société Wijma est également liée à la forte baisse du volume d'azobé à la fin du premier passage en exploitation de ces permis.

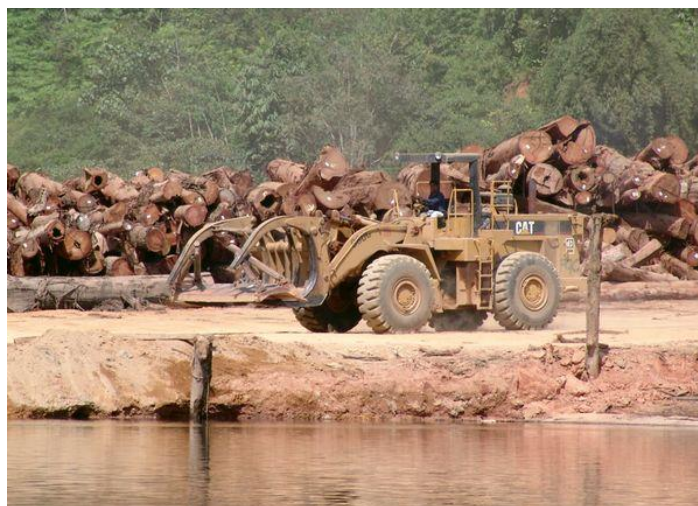


Photo 2 - Stockage de bois tropicaux (collection Bernard Mallet)

S'il reste encore de nombreux sapelli dans les concessions du nord Congo ou d'okoumé dans celles du Gabon, les opérateurs pressentent qu'ils arrivent à la fin d'un cycle, et que la « rente de forêt primaire », ce volume exceptionnel obtenu lors des premiers passages en coupe dans les forêts anciennes, achève progressivement de se dissiper. Certes, il y a de nombreuses autres espèces exploitées ou potentiellement exploitables dans ces forêts. Mais, soit elles ne sont pas suffisamment abondantes pour remplacer les essences traditionnelles, soit leur prix de vente est insuffisant au regard des coûts d'exploitation, de transport, et éventuellement de transformation. Les marchés sont assez conservateurs, et les ordres d'achat tendent à se concentrer sur les essences les plus connues. Si, sur la dernière décennie, les acheteurs ont commencé à s'intéresser plus sérieusement à des essences comme l'okan ou le tali, dont les prix ont ainsi connu des augmentations spectaculaires, ces exemples restent rares et ces deux espèces ne sont pas suffisamment abondantes pour acquérir la même importance économique que le sapelli ou l'okoumé.

La plantation d'espèces de bois d'œuvre constituerait la réponse logique à cet épuisement des « gisements » traditionnels en forêt naturelle. Mais on sait que, sans puissantes incitations économiques ou directives autoritaires d'une administration clairvoyante, les opérateurs économiques n'investiront pas dans de coûteuses plantations qui n'entreront en production que dans trois décennies. En outre, la sylviculture des essences les plus intéressantes économiquement n'est pas toujours bien maîtrisée. Et la qualité n'est pas toujours au rendez-vous : les okoumés plantés, par exemple, n'offrent pas la même qualité de bois que les okoumés sauvages. Reste enfin la question des droits de propriété : qui possèdera, dans une trentaine d'années, les droits sur des arbres plantés au sein des concessions par des opérateurs qui ne seront sans doute plus en activité ?

Une compétition faussée ?

Les concessionnaires européens, jadis incontournables dans l'exploitation et l'industrie du bois africain cèdent peu à peu leurs actifs aux investisseurs asiatiques. Si les opérateurs malaisiens sont présents en Afrique centrale depuis le milieu des années 1990¹², des entreprises chinoises sont entrées en force dans la filière depuis les années 2000, et, plus récemment, ce sont des investisseurs indiens, dont la multinationale Olam, qui se sont fait remarquer au Gabon et au Congo. Ces exploitants disposent de capitaux importants et les marchés sur lesquels ils opèrent acceptent des qualités parfois inférieures à celles que demandent les acheteurs européens. Ceci leur permet d'exploiter une gamme plus large d'espèces – même si la composition spécifique de leurs récoltes n'est pas, en fin de compte, très différente de celle de leurs homologues européens.

La montée en puissance de ces opérateurs asiatiques dans l'industrie forestière fait écho, bien sûr, à celle que l'on observe dans les autres secteurs économiques en Afrique. Elle correspond aussi à l'évolution des flux commerciaux, avec des exportations de bois africain qui se destinent de moins en moins à l'Europe et de plus en plus à l'Asie. La Chine vient en tête, mais l'Inde et le Vietnam accroissent rapidement leurs achats. Les opérateurs européens se demandent s'ils jouent bien à armes égales avec certains de leurs concurrents asiatiques. Les grandes entreprises européennes se sont progressivement conformées aux normes légales en préparant des plans d'aménagement forestiers, rendus obligatoires par les nouvelles générations de lois forestières apparues dans les années 1990-2000. Une partie d'entre elles est allée plus loin, en adoptant une certification forestière exigeante, le FSC. Ce label est important pour gagner ou conserver des parts de marché sur certains marchés occidentaux sensibles aux questions environnementales (en Europe du Nord, notamment) et espérer un prix d'achat plus élevé pour les bois

¹² Debroux L. et Karsenty A., 1997. [L'implantation des sociétés forestières asiatiques en Afrique centrale - Rimbunan Hijau au Cameroun](#), *Bois et Forêts des Tropiques*, n° 254.

ainsi labellisés. La certification constitue donc un investissement, qui pousse les entreprises à s'autoréguler pour ne pas perdre le label dont la mise en œuvre sur le terrain est vérifiée régulièrement par des auditeurs indépendants. Or, mis à part la société Olam qui a racheté en 2011 à une société danoise une grande concession déjà certifiée au nord Congo, aucun opérateur à capitaux asiatiques n'a cherché sérieusement, au moins jusqu'à présent, à obtenir le label FSC pour ses permis. Et nombre d'entre eux n'ont pas préparé ou ne mettent pas en œuvre de plan d'aménagement. Des entreprises asiatiques sont souvent épinglées par les observateurs pour des activités illicites. Ces derniers mois au Gabon l'exploitation et l'exportation illégale du kévazingo, une essence de haute valeur commerciale, a défrayé la chronique. Les sanctions prises par les administrations à l'encontre de ces pratiques illicites, sans être inexistantes, ne sont guère dissuasives : il est rare qu'un contrat de concession soit annulé ou que de très fortes amendes soient prononcées. L'exportation des bois en container, y compris, aujourd'hui, les grumes, inspectés de manière aléatoire facilite les trafics. L'application des lois est, à l'évidence, défaillante, et ceci est en partie à l'origine des différences de rentabilité entre nombre d'entreprises asiatiques et la plupart des entreprises européennes. Si les bois certifiés sont vendus plus cher sur certains marchés sensibles, une bonne partie des bois labellisés s'écoule à prix courant sur les marchés du Sud et de l'Est de l'Europe, du Moyen-Orient ou de l'Asie. Et dans ce cas, l'investissement dans la certification n'est pas rentable.

Des investissements insuffisants pour l'innovation

Si l'on peut estimer que la « mauvaise gouvernance » fausse la compétition entre les entreprises certifiées et les autres, les opérateurs « historiques » payent aussi des investissements insuffisants dans l'innovation technique et le marketing. Contrairement à une idée reçue, la majorité du bois africain aujourd'hui exportée est transformée localement. Si certaines entreprises, notamment italiennes, ont su se différencier en proposant des produits sophistiqués et attractifs, la plupart des transformateurs restent concentrés sur des « commodités », c'est-à-dire des sciages de taille standard, des bois déroulés pour les placages ou du contreplaqué. Vendre des commodités, c'est se condamner à rester « *price taker* », à dépendre des cours internationaux des bois et des préférences changeantes des acheteurs. Et ces derniers se tournent volontiers vers les bois asiatiques, voire les bois tempérés ou boréaux, quand les prix des bois africains grimpent exagérément à leurs yeux.

Fabriquer des produits finis, valoriser intelligemment les sous-produits du bois, trouver des utilisations appropriées aux espèces abondantes, mais faiblement rémunératrices (en les plaçant, par exemple, au cœur des contreplaqués, comme les industriels d'Asie le font avec du bois de peuplier enserré dans des feuilles de placage d'essences « nobles ») constituent des voies possibles pour retrouver la valeur ajoutée qui tend à se dissiper avec la raréfaction des essences traditionnelles qui ont permis l'essor de l'industrie africaine du bois. Optimiser la chaîne de valeur, cela peut signifier également valoriser les déchets de bois à travers des processus de cogénération, dès lors que le contexte s'y prête et que la production de bois mensuelle est suffisamment élevée pour rentabiliser l'opération. S'il ne faut pas sous-estimer les difficultés de telles évolutions dans des pays où les infrastructures sont défaillantes, où le personnel qualifié manque cruellement à l'appel et où les surcoûts sont légion, il reste que certaines des entreprises européennes aujourd'hui en difficulté n'ont sans doute pas su investir de manière avisée les bénéfices confortables qu'elles ont réalisés lors de périodes plus fastes.

L'industrie du bois africain est condamnée à une telle « sortie par le haut » du fait notamment des débouchés restreints des marchés domestiques. Les coûts de production du bois industriel n'ont cessé de croître depuis deux décennies, du fait des normes d'aménagement, de la fiscalité ou du coût des différents cahiers des charges mis en place par les pouvoirs publics. D'un autre côté, le pouvoir d'achat des

consommateurs africains ne progresse guère, voire s'effrite. Si, dans les années 1980, les transformateurs industriels du bois au Cameroun écoulaient entre un quart et un tiers de leur production sur le marché intérieur, cette proportion est devenue presque insignifiante une vingtaine d'années plus tard. C'est le « secteur informel », composé de scieurs artisanaux opérant généralement dans l'illégalité, qui fournit les marchés domestiques en croissance des pays africains. En RD Congo, ces artisans mobilisent nettement plus de bois que l'industrie formelle. Quant aux marchés sous-régionaux africains, ils sont en croissance continue mais ne sont guère rémunérateurs, car, là aussi, la concurrence des bois artisanaux, objet de trafics frontaliers intenses (par exemple entre le Cameroun et le Tchad), tire les prix vers le bas.

Le sort des forêts entre les mains des investisseurs asiatiques ?

Le retrait de plusieurs des entreprises européennes est aussi associé à un recul de la certification FSC. Rougier et Wijma au Cameroun représentaient 700.000 ha de concessions certifiées. Les actifs forestiers que Rougier devrait céder au Cameroun vont vraisemblablement être repris par des sociétés asiatiques, les seules entreprises de la filière bois en mesure de mobiliser une importante trésorerie. Parmi les sociétés chinoises qui, maintenant, dominent la filière en Afrique centrale, on doit distinguer celles à capitaux d'État (comme SBL, ex-société familiale française du Gabon rachetée il y a quelques années, ou Sunry-Sunly dans ce même pays, filiale de COFCO, *China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation*, un vaste conglomérat) et les entreprises privées, souvent constituées par d'anciens employés des entreprises d'État chinoises opérant dans l'économie forestière au Gabon. Le gouvernement de Pékin est de plus en plus attentif à l'image renvoyée par les activités d'exploitation des ressources naturelles par des sociétés chinoises, notamment en Afrique. La « *Chinese State Forestry Administration* » a publié dès 2007 des directives à destination des entreprises forestières opérant à l'étranger, afin que celles-ci se conforment aux lois et règlements locaux. On pourrait donc penser que les sociétés avec des capitaux d'État se dirigeraient à plus ou moins brève échéance vers des certifications de légalité ou de « bonne gestion forestière » (type FSC), d'autant que les entreprises chinoises réexportent souvent vers l'Europe ou l'Amérique du Nord une partie du bois africain transformé en Chine. Mais cette volonté d'amélioration de la réputation des sociétés sous l'influence de Pékin se heurte à une pratique bien connue dans la foresterie en Asie du Sud-Est, celle de la mise en sous-traitance « par appartement » des concessions forestières à des petites entreprises privées (généralement chinoises elles aussi). L'intérêt de ces sous-traitants, rémunérés sur la base des volumes qu'ils livrent chaque mois au détenteur de la concession (avec des primes pour les volumes livrés en sus du quota minimum) est de couper du bois le plus rapidement possible et au moindre coût. Difficile, dans ces conditions de respecter un plan d'aménagement ! La certification FSC d'entreprises asiatiques interviendra donc peut-être moins rapidement qu'escompté.

Le fait que plusieurs de ces sociétés, comme Olam ou Sunly-Sunry, soient des filiales de puissants conglomérats agricoles laisse aussi entrevoir des scénarios inquiétants pour la forêt d'Afrique centrale. En Asie du Sud-Est, les forêts ont d'abord été surexploitées par des entreprises forestières ne respectant pas les normes légales d'aménagement ; puis ces espaces boisés dégradés ont été progressivement convertis, par d'autres entreprises mais faisant partie des mêmes conglomérats, en champs de palmiers à huile ou en plantations d'arbres à croissance rapide (acacias mangium notamment) destinés à la production de pâte à papier. Il est fort probable que certains acteurs économiques ont en tête le même scénario pour l'Afrique centrale. Au Congo-Brazzaville, le gouvernement, appuyé par des bailleurs de fonds, a décidé de constituer une filière cacao dans le nord du pays, et prévoit que ces plantations seront réalisées à l'intérieur des concessions forestières, dans des zones « communautaires » destinées à diverses activités agricoles. L'immense concession de la CIB (1,3 million ha), filiale du conglomérat agricole Olam, est la première concernée. Certes, des mesures sont prévues pour éviter que les plantations de cacao ne

grignotent progressivement les zones boisées les plus denses, mais ces règles seront-elles durables si une véritable dynamique économique s'installe ?

Le cas d'Olam au Gabon est suffisamment intéressant pour s'y attarder. La multinationale d'origine indienne joue un rôle essentiel dans la stratégie d'« émergence » du président Ali Bongo, fondée sur l'agro-industrie. Olam est entré au Gabon comme concessionnaire forestier ; il a ensuite été l'opérateur de la Zone Economique Spéciale (ZES) de N'Kok, zone franche destinée à accueillir des industries de transformation du bois. Pour convaincre des industriels de venir s'établir dans la ZES, le gouvernement gabonais a chargé Olam de leur procurer des forêts pour approvisionner leurs usines. Olam a ainsi obtenu en concession jusqu'à deux millions d'hectares au Gabon, puis il a « rétrocedé » l'ensemble de ces surfaces à différents opérateurs ayant investi dans la ZES. Plus récemment, Olam a racheté la SNBG, société détenue à 80 % par l'État gabonais, qui faisait face à d'importantes difficultés économiques après avoir construit en 2015 une vaste usine de transformation du bois près de la capitale. Olam devait toutefois laisser l'exploitation de cette usine et des concessions que possède toujours la SNBG, à un partenaire chinois, Yihua Enterprises, qui dispose déjà d'une usine au Gabon. Enfin, Olam pourrait devenir l'opérateur exclusif d'un « marché intérieur des grumes » dont l'objectif est surtout d'approvisionner en bois brut les unités de transformations installées dans la ZES. La majorité de ces unités sont dirigées par des Indiens, le Gabon étant devenu la destination favorite des investisseurs du bois du nouveau géant asiatique. Mais l'objectif ultime de la multinationale basée à Singapour était surtout de développer ses plantations de palmier à huile (58.000 ha aujourd'hui) et d'hévéa (11.000 ha) au Gabon. L'investissement initial dans la forêt et le bois n'aura peut-être constitué qu'un « ticket d'entrée » pour accéder à de vastes concessions agricoles dans ce pays forestier.

Et demain ?

Toutes les entreprises forestières européennes en Afrique centrale ne sont pas affectées par des difficultés économiques de l'ampleur de celles du groupe Rougier. Certaines sociétés, comme la Compagnie des Bois du Gabon (CBG), Precious Wood, également au Gabon, ou encore Pallisco au Cameroun, toutes trois certifiées FSC, semblent tirer leur épingle du jeu, bien qu'elles soient confrontées également à un même contexte économique et politique difficile. Une entreprise familiale française comme la CBG a même su attirer un fonds d'investissement international et a pu ainsi développer son outil de transformation. Il reste qu'avec la fragilisation de ces entreprises et la cession progressive d'actifs européens aux investisseurs asiatiques, on assiste au recul de la certification FSC, instrument privé qui, sans être parfait, reste un des seuls indicateurs crédibles d'une gestion forestière à long terme.

Si l'avenir de ces entreprises certifiées est d'abord entre les mains de leurs dirigeants et actionnaires, les gouvernements africains et les bailleurs de fonds internationaux ont également des moyens d'action. Du côté des gouvernements, outre les recommandations évidentes et rituelles sur l'amélioration du climat des affaires et l'état de droit dans le secteur forestier, il est temps de favoriser et d'accompagner une évolution du rôle des concessions forestières. La proposition est de passer d'entreprises dédiées à l'exploitation et la transformation du bois d'œuvre, à des structures valorisant un ensemble de ressources naturelles (ressources génétiques, produits non-ligneux, productions agroforestières, chasse sportive...) sur des espaces multifonctionnels. Une telle évolution que l'on a conceptualisée sous le vocable « Concessions 2.0 »¹³ ne sera toutefois acceptable que si elle permet aux populations locales de bénéficier en priorité des avantages des nouvelles filières, sur la base d'une reconnaissance de leurs droits fonciers au sein et autour des concessions.

Du côté des bailleurs de fonds, il faudrait accepter de considérer la dimension de bien public de la certification, instrument privé. Si les surfaces certifiées FSC stagnent, voire même reculent en Afrique

¹³ Karsenty A. et Vermeulen C., 2016. [Vers des concessions 2.0 en Afrique centrale – Gérer des droits superposés entre concession industrielle et foresterie communautaire](#), Perspectives n° 38, CIRAD.

centrale du fait du changement de mains de plusieurs concessions, c'est lié au nombre encore limité d'acheteurs qui acceptent de payer plus cher du bois certifié. Si l'incitation par les prix est insuffisante, on peut alors envisager une incitation à travers une baisse des coûts. Une baisse de la fiscalité forestière pour les concessions certifiées (FSC, ou le nouveau label PAFC s'il est jugé crédible par toutes les parties) semble la solution la plus simple et la plus rapide à mettre en œuvre, pourvu que les bailleurs de fonds partenaires compensent aux États des pays producteurs le manque à gagner fiscal qui en résultera. Cette proposition a fait l'objet d'une première évaluation chiffrée¹⁴. On a calculé que pour « socialiser » le cout *spécifique* de la certification (celui lié aux audits et autres charges associées au processus) pour les 5,6 millions d'hectares qui étaient encore certifiés FSC en 2016 en Afrique centrale, un transfert annuel de 3,55 millions € suffirait pour compenser aux États le manque à gagner fiscal. Et rien n'interdit des transferts plus élevés, si les bailleurs de fonds et les États producteurs trouvent un terrain d'entente. Dans un document de travail non encore publié, la Banque mondiale ajoute à cette proposition, celle de taxes d'importation (dans les pays consommateurs) différenciées selon que le bois est certifié ou non.

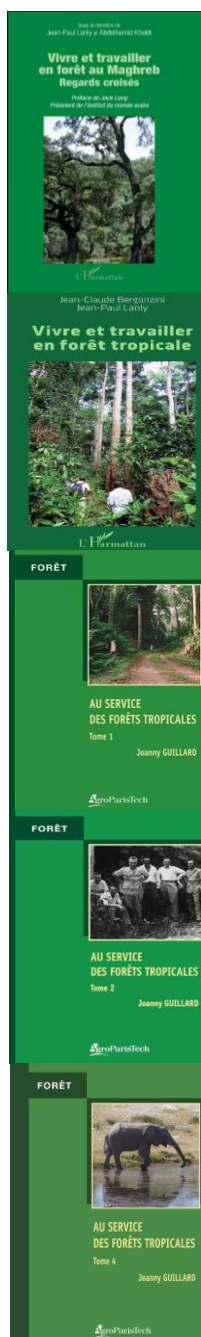
Utiliser le levier fiscal permet de proposer des incitations y compris aux entreprises africaines, européennes ou asiatiques, qui ne trouvent pas aujourd'hui d'intérêt à la certification, faute de demande sur leurs marchés. En attendant que des évolutions institutionnelles majeures aient lieu en Afrique centrale, il semble réaliste de laisser aux certifications indépendantes, dès lors que celles-ci sont jugées crédibles, le soin d'évaluer la qualité de la gestion forestière des entreprises. Cela n'empêchera pas la déforestation de s'étendre en Afrique centrale, du fait des pressions démographiques et des volontés étatiques de développer une agro-industrie sur le modèle de l'Asie du Sud-Est, mais cela permettra sans doute de redonner un peu de crédibilité à l'hypothèse de « mise en valeur forestière durable » que la crise actuelle de nombreuses entreprises européennes certifiées a mise à mal.



Photo 3 - Transport par grumier de bois tropicaux au Cameroun

¹⁴ Karsenty A. et Ferron C., 2017. [Recent evolutions of forest concessions status and dynamics in Central Africa](#), *International Forestry Review* vol.19, S2.

2 - Des lectures à promouvoir



« **Vivre et travailler en forêt au Maghreb** »

Collection de témoignages dirigées par
Jean-Paul Lanly
et

Abdelhamid Khaldi
Editions L'Harmattan

Vient de sortir (voir présentation ci-après)

« **Vivre et travailler en forêt tropicale** »

Collection de témoignages dirigées par
Jean-Claude Bergonzini
Jean-Paul Lanly
Editions L'Harmattan

« **Au service des forêts tropicales - Tome 1** »

Ouvrage écrit par Joanny Guillard
Editions Agro Paris Tech

« **Au service des forêts tropicales - Tome 2** »

Ouvrage écrit par Joanny Guillard
Editions Agro Paris Tech

« **Au service des forêts tropicales - Tome 4** »

Ouvrage écrit par Joanny Guillard
Editions Agro Paris Tech

(Tome 3 à paraître)

Pour toute commande par les adhérents de l'AFT, s'adresser à l'AFT pour bénéficier d'une réduction sur ces ouvrages.

Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)

s/c M. Bernard MALLET

10, Le Félibre

34980 Montferrier sur Lez

bernard.mallet@cirad.fr

3 – Actualités de l'AFT

- Tenue du **Conseil d'Administration le 18 juin 2019** au CIRAD de Montpellier
- **Rencontre avec des chercheurs du CIRAD et des responsables d'autres organismes** (Agro Paris Tech, bureau d'études Forêt Ressources Management, l'association SILVA,...) à l'occasion du CA de l'AFT, les 17 et 18 juin 2019
- **Préparation de la rencontre annuelle et AG 2019** qui aura lieu au VVF de Lège-Cap Ferret, en Aquitaine sur le Bassin d'Arcachon du mercredi 11 septembre au soir au dimanche 15 au matin.

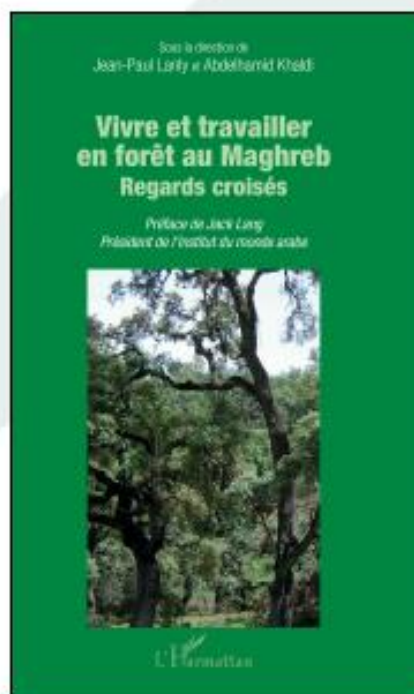
4 - Présentation de l'ouvrage « Vivre et travailler en forêt du Maghreb »

L'Harmattan
Au carrefour des cultures

Nouveauté

Sous la direction de
Jean-Paul Lanly et Abdelhamid Khaldi

Comme le livre *Vivre et travailler en forêt tropicale* (L'Harmattan, 2016), cet ouvrage est un recueil de témoignages de forestiers, cette fois-ci maghrébins et français, sur leur vécu professionnel dans les trois pays d'Afrique du Nord. Ayant choisi ce métier le plus souvent par pure vocation, ils sont, ou ont été, acteurs de terrain, enseignants, chercheurs, cadres des institutions en charge de la conservation et de la mise en valeur durable des forêts, espaces boisés et parcours pastoraux, faune et milieux aquatiques, ainsi que de la gestion des parcs nationaux et autres aires protégées. Ils sont, ou ont été, directement ou non, des acteurs du développement rural dans des zones souvent déshéritées de montagne ou pré-désertiques. Ils expriment la fierté d'accomplir leur mission de service public de protection et de développement soutenable des ressources naturelles. Ils disent aussi la difficulté qu'ils ont à faire partager par les autres parties prenantes la gravité des conséquences à long terme de la dégradation de ces ressources. Précédant ces témoignages, la première partie de l'ouvrage est consacrée aux rapports tourmentés de l'homme avec les espaces boisés au Maghreb de la préhistoire à nos jours.



Jean-Paul Lanly est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École forestière de Nancy, et docteur ès sciences (phyto-géographie). De 1962 à 1971, il dirige les opérations d'Inventaire forestier du Centre Technique Forestier Tropical, puis rejoint la FAO et sera nommé directeur de la Division des ressources forestières de l'Organisation de 1984 à 1996. À sa retraite en 2003, il s'investit dans les travaux de l'Académie d'agriculture de France dont il a été Trésorier perpétuel.



Abdelhamid Khaldi est ingénieur agronome, ingénieur forestier de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (France) et docteur de l'Institut Agronomique de Tunis. Enseignant-chercheur à l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts de Tunisie, il travaille sur la restauration de la forêt méditerranéenne et la valorisation des produits forestiers non ligneux. Il est membre du Conseil International de l'Union Internationale des organisations de recherche forestière et président de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM).

Édition - Diffusion

5-7, Rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
Tel. : 01 40 46 79 20 / Fax : 01 43 25 82 03



Contact promotion et presse

Marie-Anne Meunier
01 55 42 05 81
marie-anne.meunier@harmattan.fr

Sommaire



39 €
Format : 160 x 240
473 pages

ISBN : 978-2-343-17140-1
EAN : 9782343171401

Nous possédons plusieurs librairies dans le 5^e arrondissement de Paris, chacune ayant un fonds spécifique. Afin de mieux vous orienter, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.harmattan.fr rubrique : Les Librairies. Vous y trouverez nos coordonnées, horaires d'ouverture et les thématiques de chaque librairie.

L'Harmattan
Au carrefour des cultures

Première partie - L'homme et la forêt au Maghreb de la préhistoire à nos jours

Chapitre I

L'homme et la forêt au Maghreb depuis la préhistoire jusqu'au 19^e siècle

Hocne Aouadi, Abdelmajid El Hamrouni, Omar Mhirit et Jean-Paul Lanly

Chapitre II

L'installation des Français en Algérie et les forêts

Hocne Aouadi

Chapitre III

La forêt marocaine durant la période française

Omar Mhirit, Jean-Claude Guérin

Chapitre IV

La forêt tunisienne durant la période française

Abdelmajid El Hamrouni

Chapitre V

L'Algérie forestière depuis l'indépendance

Hocne Aouadi

Chapitre VI

La forêt marocaine depuis l'indépendance

Omar Mhirit

Chapitre VII

La forêt tunisienne depuis l'indépendance

Abdelmajid El Hamrouni

Deuxième partie - Témoignages de :

Hocne Aouadi, Jacques Arrignon, Bakhyi Benghazi, Jean-Guy Bertault, Maurice Bonneaut, Laurent Chazée, Pierre Cogoluënhes, Donatien De Semailsonst, Amor Driss, Abdelmajid El Hamrouni, Sidi Mohamed El Yousfi, Jean-Paul Farthouat, Jean-Claude Guérin, Michel Guet, Mohamed El Hachmi Hamza, Ahmed Idrissi Azami, Georges Illy, Jean-Noël Marlen, Gilles Mille, Pierre Monomakhoff, Mohamed Qarro, Yves Roma, Mohamed Saket, Jean-Daniel Spaakt, Bernard Vannière

Bon de commande

À retourner à L'HARMATTAN

7, rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris

(adresse valable pour la vente par correspondance uniquement)

Veuillez me faire parvenir... exemplaire(s)

du livre de

Coordonnées

NOM :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

Frais de port

Merci d'ajouter au montant de votre commande les frais d'affranchissement en sus :
3,50 euros + 1 euro par livre supplémentaire / 0,01 euro à partir de 30 euros d'achat.

Mode de paiement

1. Par chèque (joint) de €.

2. Par carte bancaire (sauf American Express) ou Paypal sur Internet à l'adresse :

paiement.harmattan.fr

3. Par virement en euros sur notre CCP Paris

IBAN : FR 04 2004 1000 0125 0294 4 Nos 011 / BIC : PSSTFRPP33

Vous pouvez aussi commander cet ouvrage directement à votre librairie habituelle ou sur notre site internet : <http://adtt00a-harmattan.fr>

Le prix de VTFM aux membres de l'AFT est de : $0,70 \times 39 \text{ €} = 27,30 \text{ €} + 8,50 \text{ € (port)} = 35,80 \text{ €}$

(au lieu de : $39 \text{ €} + 3,50 \text{ €} = 42,50 \text{ €}$ par le canal de l'éditeur). Merci de contacter l'AFT

5 - Bulletin d'adhésion

Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord

(association de droit français, loi de 1901, d'intérêt général)

☆☆☆

La cotisation de base est fixée à **40 €** pour l'année 2019
pour les citoyens français résidant en France,
à **10 €** pour les étudiants, et à **15 €** pour toutes les autres personnes

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Pays :

Email :

Statut professionnel actuel :

Pays de séjour ou de missions tropicales :

.....

- *Reconnaît avoir pris connaissance des statuts de l'Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord, et soumet mon adhésion au Bureau de l'Association,*
- *Autorise la diffusion de mes coordonnées aux autres adhérents de l'Association,*
- *Fait, en plus, un don deeuros au bénéfice de l'Association*

Fait à, le.....

Signature :

Merci d'adresser ce formulaire accompagné de votre règlement (adhésion, soit 40 € + don éventuel)
au nom de : Amicale des Forestiers Tropicaux à l'adresse suivante :

Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)

s/c M. Bernard MALLET

10, Le Félibre

34980 Montferrier sur Lez

bernard.mallet@cirad.fr